



TOURISME ET HANDICAPS

La mise en accessibilité des activités et des sites touristiques





« L'accès aux vacances des personnes en situation de handicaps et de leur famille, leur intégration au sein des clientèles valides, représentent un enjeu à la fois social et économique.

Améliorer la qualité globale de l'offre touristique par la prise en compte des attentes spécifiques des personnes handicapées constitue un véritable avantage concurrentiel pour les opérateurs touristiques.

Pourtant le réceptif français est en retard dans ce domaine en raison d'une méconnaissance par les professionnels des potentialités et particularités de ce secteur qui forme à lui seul un marché à part entière ».



TOURISME ET HANDICAPS

La mise en accessibilité des activités et des sites touristiques

- **Les clientèles en situation de handicap :**
comportement, demande
- **La mise en œuvre de l'accessibilité :**
le processus de « labellisation tourisme et handicaps »
- **Exemples de mise en accessibilité de sites et activités touristiques**
- **Débat**





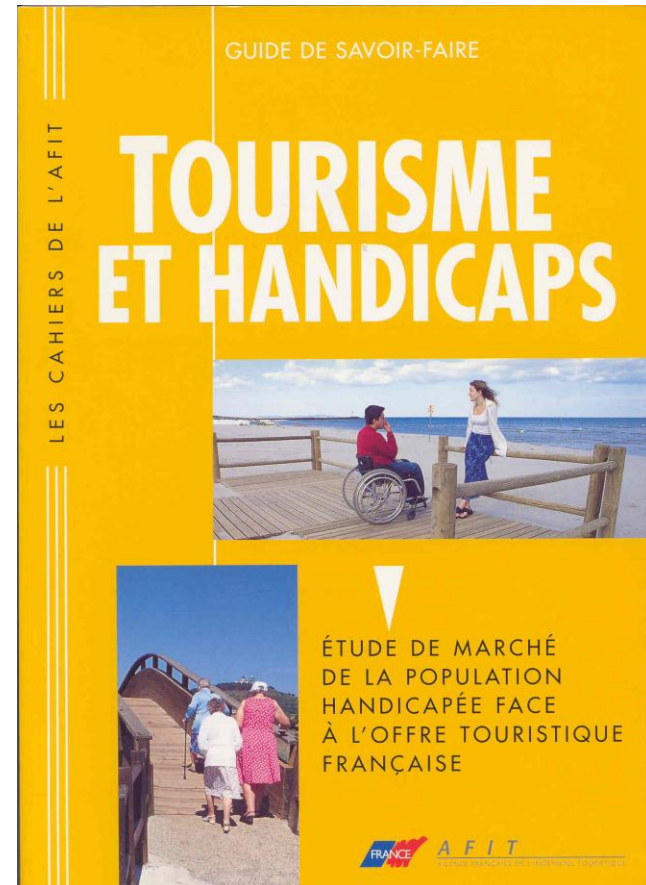
EVALUATION D'UN MARCHÉ POTENTIEL...

Etude de marché de la population handicapée face à l'offre touristique française

Les Cahiers de l'AFIT
Guide de Savoir-Faire

Commande:

Bénédicte MAINBOURG – 01 70 39 95 19





| ...ET AMELIORATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

Tourisme et Handicaps

Réussir l'accueil

Pour la mise en accessibilité
des prestations touristiques

ODIT France
Guide de Savoir-Faire

Commande:
Bénédicte MAINBOURG – 01 70 39 95 19





LES PERSONNES HANDICAPEES EN CHIFFRES

Combien de touristes à conquérir ?

En Europe :

Sur plus de 380 millions d'habitants en Europe, 53 millions de personnes sont estimées en situation de handicap, soit un Européen sur sept.

Parmi elles, 36 millions sont capables de se déplacer et de dépenser pour leurs vacances et leurs loisirs, mais seules 8 % voyagent réellement soit 5,3 millions de personnes.

SOURCES : Enquête INSEE et étude cabinet Touche Ross sur une approche quantitative des populations touchées par le handicap en Europe.



LES PERSONNES HANDICAPEES EN CHIFFRES

Combien de touristes à conquérir ?

En France :

Sur les 24 millions de personnes estimées en situation de handicap :

- 90 % affirment se déplacer une fois par an à plus de 80 kilomètres de chez elles,
- 52 % partir entre une et trois fois par an, la plupart se déplaçant avec un accompagnateur.



UN POTENTIEL DIVERSIFIÉ SOUS-ESTIMÉ

Des consommateurs fidèles et rentables

Les professionnels, notamment de l'hébergement (hôtels, résidences de tourisme, chambres d'hôtes, villages de vacances, meublés, gîtes et campings), dont l'établissement est accessible, reçoivent une clientèle très fidèle si elle est satisfaite, et dont la durée du séjour est souvent supérieure à celle du marché traditionnel, compte tenu des problématiques de transport.





LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCESSIBILITE

Le Label National TOURISME ET HANDICAP

- Apporter une information fiable, homogène, et objectif sur l'accessibilité des sites et équipements touristiques pour tous les types de handicaps,
- Ouvrir les établissements et les sites touristiques à une clientèle plus large.





I LE PROCESSUS DE LABELLISATION

Un travail de collaboration

- Des conditions d'attribution formalisées en 2001 par le Ministère délégué au Tourisme,
- Qui a confié à l'association ATH, la mission d'aider concrètement à sa mise en place en s'appuyant sur les professionnels du tourisme et les associations de personnes handicapées.

Sous la responsabilité des Délégations Régionales au Tourisme

- Relais de la Direction du Tourisme
- Chargées de l'application de la réglementation



LE LABEL NATIONAL TOURISME ET HANDICAP

4 déficiences :

- motrice
- mentale
- visuelle
- auditive





REPARTITION DES SITES LABELLISES PAR REGION

Près de 2200 équipements touristiques labellisés

Alsace	173
Aquitaine	146
Auvergne	134
Bourgogne	108
Bretagne	30
Centre	248
Champagne-Ardenne	6
Corse	0
Franche-Comté	23
Guadeloupe	0
Guyane	0
Ile de France	201
Languedoc-Roussillon	233

Limousin	4
Lorraine	39
Martinique	3
Midi-Pyrénées	117
Nord Pas de Calais	173
Normandie - Basse	45
Normandie - Haute	50
Pays de la Loire	95
Picardie	55
Poitou-Charentes	139
PACA	40
Réunion	0
Rhône-Alpes	129



REPARTITION DES LABELS PAR CATEGORIE D'EQUIPEMENT

Hébergement	49%
Musée / Artisanat	14%
Restaurant	10%
OTSI (espaces d'information)	4%
Divers	6%
Camping	4%
Château / Monument / Lieu de culte	2%
Parc / Jardin / Forêt	2%
Activités sportives ou de pleine nature	5%
Ferme pédagogique / Parc zoologique ou ornithologique	2,5%
Cave / Gastronomie locale	1,5%





I PRECONISATIONS

- **Proposer des produits et services à forte valeur ajoutée**

La labellisation rehausse les standards de confort et d'agrément (stationnement aisé, circulation sans obstacle et sécurisée, accueil personnalisé, mobiliers et accessoires ergonomiques...)

- **Avoir une approche transversale et globale de la mise en accessibilité d'un territoire**

L'attrait d'un produit accessible est renforcé par la présence de prestations accessibles complémentaires au cœur d'un même territoire

- **S'appuyer sur un réseau de communication et de promotion efficace**

CRT, CDT, pays touristiques, offices de tourisme, syndicats d'initiatives, associations...



LA MISE EN ACCESSIBILITE DU BATEAU-RESTAURANT DELTA

M. Roger COLINS
Responsable
des croisières Saônoises





Association Tourisme & Handicaps

43 rue Marx Dormoy

75018 Paris

Annette MASSON - Présidente

Téléphone : 01 44 11 10 41

Courriel : tourisme.handicaps@club-internet.fr

